DEPARTEMENT DE L'AIN COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2023 Publication : 02/10/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 036 - 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2023 Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Président : Jean-Yves BREVET, Maire

<u>Membres présents à la séance</u>: Jean-Yves BREVET — Françoise ROUX — Sébastien RIGAUDIER - Jean-Pierre ROCHE — Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE — Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET — Mathilde VERNET — Nina ZACCAGNINO — Fabrice THOMASSON — Stéphanie LAURENCIN — Marie-Noëlle PRUDENT.

<u>Membres excusés ayant donné pouvoir</u>: Christelle PERROUD (Pouvoir à Françoise ROUX) – Christophe DESMARIS (Pouvoir à Mathilde VERNET) - Gaëlle DIMBERTON (Pouvoir à Bertrand BREVET) – Mireille GROSSELIN (Pouvoir à Fabrice THOMASSON) - Ludovic VINCENT (Pouvoir à Jean-Yves BREVET)

Membre absent: Pierre-Yves RAVIER

<u>Membres présents à la séance</u> : 13 <u>Membres excusés avec un pouvoir :</u> 5

Membre absent: 1

Secrétaire de séance : Nina ZACCAGNINO

OBJET: BUDGET 2023 – DECISION MODIFICATIVE

M. le Maire expose que des redéploiements de crédits sont nécessaires pour permettre les réalisations comptables de fin d'année.

Il présente donc les écritures suivantes :

| Section | Sens | Chapitre | Article | Opération | Mouvement |
|----------------|----------|----------|---------|-----------|-----------------|
| Investissement | Dépenses | 041 | 2135 | | + 1942 234,97 € |
| Investissement | Recettes | 041 | 238 | | + 1942 234,97 € |

- Suite à la fin des travaux mandatés à la SPL sur l'opération du centre-ville, il est nécessaire de réintégrer les sommes du compte 238 au compte définitif 2135 par une opération d'ordre budgétaire, cela nous permettant de récupérer le FCTVA en 2024, conformément à la réglementation.
 - Neutre budgétairement

| Section | Sens | Chapitre | Article | Opération | Mouvement |
|----------------|----------|----------|---------|-----------|------------------|
| Investissement | Recettes | 040 | 1068 | | - 1 699 636,49 € |
| Investissement | Recettes | 10 | 1068 | | + 1 699 636,49 € |

- Inscription à la demande de la Trésorerie du budget d'excédent de fonctionnement du chapitre 040 au chapitre 10 (compte 1068 inchangé).
 - > Neutre budgétairement

| Section | Sens | Chapitre | Article | Opération | Mouvement | |
|----------------|----------|----------|---------|-----------|------------|--|
| Investissement | Dépenses | 27 | 27638 | | + 10 000 € | |

- Inscription du solde pour l'acquisition via l'EPF de la parcelle du Grand Sillon, inscrit au BP 22 et non consommé, n'ayant pas fait l'objet d'un report de crédits (régularisation)
 - > Compensation par la diminution de l'excédent d'investissement d'autant.

| Section | Sens | Chapitre | Article | Opération | Mouvement |
|----------------|----------|----------|---------|-----------|-----------|
| Fonctionnement | Dépenses | 014 | 7391112 | | + 1 100 € |
| Fonctionnement | Dépenses | 011 | 618 | | - 1 100 € |

- Inscription d'une dépense correspondant au dégrèvement taxe habitation, conformément à la notification de l'État
- Compensation par la diminution du budget de dépenses imprévues
 - Neutre budgétairement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents ou représentés,

<u>DECIDE</u> de modifier les mouvements budgétaires de l'exercice 2023 de la manière suivante :

Tableau récapitulatif

| Section | Sens | Budgété avant DM | Budget après DM |
|-----------------|--------------|---------------------|-----------------|
| Investisaansant | Dépenses | 2 452 183,98 € | 4 404 418,95 € |
| Investissement | Recettes | 2 662 272,01 € | 4 604 506,98 € |
| | suréquilibre | 210 088,03 € | 200 088,03 € |
| Fonctionnement | Dépenses | 1 924 944,00 € | 1 924 944,00 € |
| ronctionnement | Recettes | 1 924 944,00 € | 1 924 944,00 € |

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits. ET ont signé au registre tous les membres présents.

Je certifie que le présent acte est exécutoire conformément aux lois et règlements, après transmission et publication ou notification.

